

Avis sur le classement de Nanterre

Par **Christelle**, le **19/02/2023** à **10:23**

Bonjour, Ma fille est très intéressée par le double cursus common law de Nanterre. Je m'interroge sur le classement de Nanterre. Dans les conversations, Nanterre arrive en 3ème place après Assas et La Sorbonne mais est très mal classée dans quasiment tous les classements nationaux ou internationaux. Quelqu'un peut il m'éclairer sur ce décalage? merci beaucoup

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/02/2023** à **12:52**

Bonjour

Effectivement, il y a une véritable jungle des classements universitaires. Il en existe plusieurs et on ne sait pas toujours sur quoi repose sur ce classement.

En effet, dans votre message vous parlez d'une troisième place, mais par rapport à quoi ? S'agit-il du taux d'insertion professionnelle des étudiants ? Des performances du laboratoire de recherche ?

De manière général, il est totalement absurde pour un étudiant de choisir son Université en raison d'un classement.

Dans un premier temps, l'étudiant doit privilégier la faculté la plus proche de son domicile afin de réduire au maximum les frais de transports et de logement.

Ensuite, arrivé en troisième année, il est intéressant de changer de faculté si elle ne propose pas les Masters qui intéressent l'étudiant.

Ainsi si votre fille est intéressée par une formation en common law et qu'elle relève de l'académie de Nanterre, il n'y a pas à réfléchir, il faut qu'elle mette cette formation en premier choix.

Je précise qu'une formation en common law est intéressante seulement si votre fille a pour ambition de poursuivre ses études dans un pays anglo-saxon. Si ce n'est pas le cas, il est plus pertinent qu'elle s'inscrive dans une licence droit "classique".